

Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 juin 2017

Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Dès la mise en chantier de la loi de refondation de l'école, le SNEP-FSU s'est fortement engagé dans les débats sur la loi puis sur la définition d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et enfin sur la définition de nouveaux programmes disciplinaires. Cet engagement et ses contributions ont toujours été guidés par l'objectif de la réussite de tous les élèves, la démocratisation des savoirs et l'émancipation de la jeunesse. Cela nécessite de notre point de vue exigence et ambition.

Si nous portons un regard globalement positif sur la loi d'orientation et sur un nouveau socle qui fixe des repères et finalités au système éducatif sans l'enfermer sur quelques fondamentaux mais au contraire en définissant les savoirs issus des différents champs culturels pour une formation globale de l'élève, nous sommes extrêmement critiques sur la définition des programmes de notre discipline : l'Éducation Physique et Sportive. Sans revenir sur les différents épisodes qui ont émaillé cette construction et sur l'écriture en catimini pendant l'été 2015 du projet définitif, nous nous trouvons maintenant avec des programmes vides de contenus, sans définition des savoirs spécifiques à enseigner dans les différentes activités physiques, sportives et artistiques.

L'EPS, comme le montre la certification au DNB n'est perçue qu'à l'aune de ce qu'elle peut apporter aux grands objectifs du socle commun et non dans ce qu'elle permet comme acquisition de savoirs et de connaissances spécifiques via ses contenus propres. Le malaise des enseignants d'EPS est, à cet égard, très important et les textes programmes et DNB ont été dénoncés par une pétition signée par 30 000 personnes

Les différentes études sur la sédentarité des jeunes, l'obésité, la perte de capacités physiques etc. montrent que cet enseignement et la pratique physique sont un enjeu de société important et un enjeu de santé publique. Par ailleurs, comme l'a démontré une récente étude, le sport a un rôle très important sur le développement du cerveau et sur les apprentissages. C'est donc aussi un enjeu fort de formation qui conforte le fait que l'EPS représente une voie originale de réussite qu'il convient de développer. J'ai bien entendu, M. le Ministre, que vous ne souhaitiez pas revenir sur les programmes mais, vous l'aurez compris, nous demandons quand même que ces programmes disciplinaires EPS soient revus, retravaillés, précisés et que le DNB soient remis le plus rapidement possible en chantier.

Pour en venir à un point de l'ordre du jour de ce CSE, l'assouplissement de la réforme du collège, nous tenons à pointer que, d'après une enquête que nous avons réalisée, près de 30% des « plus en EPS » ont été mis en danger voire supprimés lors de l'installation de la réforme. Il s'agit ici des dispositifs inventés par les enseignants d'EPS, reconnus par les équipes éducatives, qui permettaient de diversifier les parcours des élèves et de lutter contre l'échec comme par exemple des dispositifs de soutien natation (pourtant grande cause nationale)... et je n'évoquerai pas ici les projets interdisciplinaires qui n'ont pu perdurer faute de n'être pas conformes aux intitulés des EPI... Nous portons donc un regard positif sur l'assouplissement envisagé mais nous souhaitons l'extension des enseignements facultatifs au domaine des activités physiques, sportives et artistiques pour rendre possibles l'approfondissement, l'exploration de différentes activités en vue de construire des habitudes de pratiques pour la vie future des élèves.

Toutefois notre conception du service public ne peut s'accommoder d'une politique basée sur une autonomie grandissante, dont l'efficacité, pour l'heure, n'a jamais pu être prouvée, ni pratiquement ni scientifiquement. Il faut d'ailleurs noter le souhait de certains pays de revenir d'un



processus qui crée de nombreuses difficultés dont une, primordiale pour nous : l'accroissement des inégalités.

C'est la raison pour laquelle, même si nous accueillons positivement l'assouplissement qui va soulager bon nombre d'équipes pédagogiques, nous restons opposés aux principes même de cette réforme collège et nous demandons sa remise à plat pour s'inscrire dans un nouveau processus, à long terme, basé sur la réussite de tous et toutes ; Processus qui demande un ensemble de mesures systémiques coordonnant moyens et formation.